

Nom : _____¹
Adresse : _____
Numéro d'entreprise : _____ - RPM : _____
Statut de l'intermédiaire d'assurance - FSMA : _____
Numéro Willemot : _____
E-mail : _____
Téléphone : _____
Website : _____
Numéro de compte : BE _____

Fiche client

Nom :	_____	Prénom :	_____
Adresse :	_____	N° :	_____
Code postal :	_____	Bte :	_____
Date de naissance :	_____	Commune :	_____
GSM :	_____	Téléphone :	_____
E-mail :	_____	État civil :	_____
N° de registre national :	_____	N° d'entreprise :	_____

Communication avec notre bureau

Vous vous êtes vu proposer de recevoir les informations sur support papier ou support électronique (y compris un site internet). Notre bureau communique autant que possible avec vous par voie électronique, ce que vous avez déclaré préférer. Par la signature du présent document, vous marquez votre accord sur cette méthode/support de communication et sur l'exactitude de l'adresse email communiquée. Vous vous engagez également à nous communiquer tout changement de vos coordonnées y compris d'adresse email. Si, par la suite, vous souhaitez recevoir les informations sur papier, notre bureau vous les fournit sur simple demande.

Politique de protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de nos activités, notre bureau est amené à traiter des données à caractère personnel. En signant ce document, vous autorisez notre bureau à traiter et à transmettre ces données dans le cadre de la souscription et de la gestion des contrats que vous souhaitez conclure par l'intermédiaire de notre bureau. Les données peuvent également être traitées par notre bureau à des fins commerciales. Si vous ne souhaitez pas recevoir des informations commerciales de notre bureau, veuillez cocher la case ci-après: ou en envoyant un e-mail à .

¹ Le nom officiel de la société, la forme juridique et le siège de notre bureau (différente de l'adresse susmentionnée) :

Le traitement de certaines données à caractère personnel nécessite votre consentement explicite :

- Pour accord quant au traitement de données médicales dans le cadre de dossiers d'assurances.
- Pour accord quant au traitement de données relatives aux condamnations pénales et aux infractions pénales ou aux mesures de sûreté connexes dans le cadre de dossiers d'assurances.

Vous trouverez plus d'informations sur le traitement des données à caractère personnel par notre bureau dans notre Politique de respect des données à caractère personnel, qui peut être consultée via ce lien [lien vers la politique de respect].

Moyennant le respect de certaines conditions, vous avez le droit d'accéder, de rectifier, de vous opposer à l'utilisation de, ou demander l'effacement, la limitation ou la portabilité de vos données à caractère personnel. Des informations complémentaires sur la protection des données à caractère personnel peuvent être obtenues auprès de l'Autorité de Protection des Données, Rue de la Presse 35 à 1000 Bruxelles.

Autorisation de consultation

Le preneur d'assurance soussigné donne _____
[nom de la personne physique²] la permission d'inspecter son dossier d'assurance et ce pour les contrats ultérieurs (y compris le règlement des sinistres) pour :

- l'ensemble de ses polices d'assurances.
- les contrats d'assurance :

L'accès au fichier peut être fourni via l'adresse e-mail suivante³ :

Rédigé à _____ le ___/___/_____ en deux exemplaires, dont un est remis au client (si personne morale : nom et prénom + fonction du représentant).

Signature du client pour accord :

La signature de ce document emporte prise de connaissance et accord sur les conditions générales de notre bureau et la politique de respect des données à caractère personnel reprises ci-après.

² autre que le preneur d'assurance, en particulier chaque conseiller confidentiel du preneur d'assurance tel qu'un membre de la famille, un ami, etc.

³ L'adresse e-mail du conseiller confidentiel

CONDITIONS GÉNÉRALES DE NOTRE BUREAU

Nos prestations de services

L'activité de distribution d'assurances de notre bureau consiste à fournir des conseils sur des contrats d'assurance, à proposer des contrats d'assurance ou à réaliser d'autres travaux préparatoires à leur conclusion, à conclure de tels contrats, ou à contribuer à leur gestion et à leur exécution, notamment en cas de sinistre.

Catégorisation du client

Afin de vous offrir un service client optimal, notre bureau a décidé de catégoriser tous ses clients comme étant des clients de détail. Vous avez été informé de la possibilité de demander à être catégoriser en qualité de client professionnel pour autant que vous répondiez aux critères prévus dans l'annexe de l'Arrêté Royal du 19 décembre 2017 portant les règles et modalités visant à transposer la Directive concernant les Marchés d'Instruments Financiers visée à l'article 20 de l'Arrêté Royal du 18 juin 2019 portant exécution des articles 5, 19°/1, 264, 266, 268 et 273 de la loi du 4 avril 2014 relative aux assurances. La qualité de client professionnel entraîne éventuellement un niveau de protection inférieur.

Information correcte et complète

La qualité de nos prestations dépend de la qualité de l'information que vous nous communiquez. C'est la raison pour laquelle il est important que, comme client, vous communiquiez à notre bureau des informations correctes et complètes. Si vous communiquez des informations incorrectes ou incomplètes, notre bureau ne peut être tenu pour responsable des conséquences qui en découleraient. Dans le cadre de nos prestations, vous recevrez de notre bureau différents documents. Il vous appartient de les lire avec attention. Notre bureau se tient à votre disposition pour toutes explications, remarques et/ou anomalies éventuelles.

Règles de conduite

Notre bureau est tenu de se conformer aux exigences de conduite et d'organisation dites "IDD" énoncées dans la loi sur les assurances du 4 avril 2014, le règlement délégué (UE) 2017/2359 de la Commission du 21 septembre 2017 complétant la directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les exigences d'information et les règles de conduite applicables à la distribution de produits d'investissement fondés sur l'assurance. et le règlement délégué (UE) 2017/2358 de la Commission du 21 septembre 2017 complétant la directive (UE) 2016/97 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la surveillance des produits et les exigences en matière de gouvernance pour les entreprises d'assurance et les distributeurs d'assurance. De plus amples informations sur la manière dont notre cabinet met en œuvre ces règles de conduite, y compris une politique en matière de conflits d'intérêts et, le cas échéant, la nature, la fréquence et le calendrier des rapports, sont disponibles sur notre site web ou dans nos bureaux. Dans nos bureaux, vous pouvez également obtenir des informations actuelles sur le support durable.

Confidentialité des données - Déclaration de confidentialité

Votre vie privée est importante pour nous. Notre déclaration de confidentialité peut être consultée sur notre site web et traite des informations que nous recueillons sur nos sites web et dans le cadre de nos activités. Elle explique quelles sont les données personnelles que nous recueillons auprès de vous et comment nous les utilisons.

Cette déclaration de confidentialité s'applique à tous les services que nous fournissons et, en général, à toutes les activités que nous menons.

Gestion des réclamations

La satisfaction de la clientèle est une priorité pour notre bureau. Conformément à ses politiques et procédures internes, notre bureau a mis en place un dispositif de gestion des réclamations des clients. Ce dispositif a pour objectif d'examiner de manière experte et honnête les réclamations concernant un contrat d'assurance ou un service d'assurance fourni. Toute réclamation détaillée peut être adressée par courriel (plaintes@willemot.be) ou courrier.

Notre bureau s'engage à y répondre. En tout temps si vous le souhaitez ou si le traitement de votre réclamation par notre bureau ne vous a pas apporté satisfaction, vous pouvez prendre contact avec le Service Ombudsman Assurances dont le siège est situé Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles – Tel 02/547.58.71 - Fax. 02/547.59.75 - info@ombudsman.as - www.ombudsman.as, entité qualifiée compétente pour les assurances du Service de médiation pour le consommateur.

Lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme

Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme et en application de la Loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces, vous vous engagez à répondre aux questions que notre bureau est amené à vous poser dans ce cadre et à fournir les documents requis à la première demande.

Solvabilité des entreprises d'assurance

Dans le cadre de ses activités de distribution d'assurances, notre bureau n'est pas responsable de la solvabilité des entreprises d'assurance.

Droit applicable

Les présentes conditions sont régies et interprétées conformément au droit belge.